

Taxe de mouillage. La disposition rejetée par les sénateurs

8 Juin 2015

Dans un courrier adressé, ce vendredi, au député PS des Bouches-du-Rhône, Patrick Mennucci, la ministre de la Décentralisation a confirmé que les plaisanciers ne seraient pas affectés par la taxe de mouillage. Marylise Lebranchu déplore dès lors que "malgré (ses) efforts pour expliquer et rassurer", la disposition a été rejetée par les sénateurs en commission des lois, lors de la 2e lecture du projet de la loi NOTRe. "Le gouvernement regrette que le débat n'ait pas permis d'expliquer cette mesure importante pour la préservation de nos aires marines protégées. Il a décidé en conséquence de ne pas redéposer cette disposition à l'Assemblée nationale".